



23 rue de la barre 44110 CHATEAUBRIANT

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

ARTICLE 2

Il est formellement interdit aux stagiaires :

D'introduire des boissons alcoolisées ou des produits psychoactifs dans les locaux

De se présenter aux formations en état d'ébriété

D'utiliser son téléphone portable durant les sessions (mails, sms, photos, conversations)

De faire usage d'un moyen informatique (PC, tablette...)

De lire des revues

Se balancer sur les chaises.

Article 3 : Cas d'exclusions :

Tout agissement considéré comme fautif par la direction ou par le personnel de l'auto-école pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'exclusion définitive de la formation.

Cas d'exclusions définitives de la formation :

Désintérêt manifeste pour la formation et absence de participation

Comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs

Non respect des horaires

Non respect de l'établissement et de son personnel

Article 4 Entretien préalable à l'exclusion et procédure :

Aucune exclusion ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci n'en soit informé. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction ; le personnel de l'établissement informe le stagiaire de son comportement fautif et pourra procéder à tout moment en cas de récidive à l'exclusion définitive du stagiaire.

Article 5 conditions générales de vente :

L'élève se doit d'arriver à l'heure. (cours de théorique ou bien pratique)

Toute leçon non décommandée 48h à l'avance sera considérée comme dûe.

Sauf cas de maladie sur présentation d'un certificat médical.

Il devra avoir une tenue correcte ainsi que des chaussures fermées et sans talons pour les leçons de conduite.

Il est remis à l'élève à son inscription une carte pour les cours et tests de code qu'il devra restituer lorsqu'il aura obtenu son examen.

L'élève doit respecter le matériel pédagogique (boitier) si il l'endommage, il devra le remplacer par un modèle similaire.